

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE / AUDIT INTERNE



République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

**TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS DE
VERIFICATION DES PROCEDURES**

.....

Diffusion Interne

Version : *Définitive*

Juin 2020

Recommandations des audits de la gestion de la redevance eau (Audit Interne et Externe du Cabinet Erudit)

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Corriger les insuffisances de SIGON	En cours	Contrat de maintenance en cours
Mettre en place une connexion internet de haut débit dans toutes les zones	Exécuté	Les connexions internet des zones sont passées de 128 à 512 KB
Former les cadres du SIIG pour la maintenance et l'évolution de RIDON	Exécuté	Une formation a été réalisée dans le cadre du PAMOCP. D'autres sont planifiées
Assurer la maintenance corrective et évolutive de RIDON	Non exécuté	Aucune demande d'évolution pour le moment
Suivre quotidiennement le recouvrement de la redevance eau à l'aide de RIDON	Exécuté	possible en temps réel sur le portail
Automatiser les tâches d'intervention sur la base de données	En cours	Les réflexions sont en cours sur les aspects sécurité de cette tâche
Elaborer les TDR pour améliorer l'interface SIGON FINPRONET	Exécuté	L'interface SIGON FINPRONET est satisfaisante
Sélectionner les prestataires informaticiens	Exécuté	Les prestataires informaticiens ont été sélectionnés
Suivre l'exécution des travaux pour la concordance (SIGON FINPRONET)	Exécuté	Les travaux ont été exécutés
Renforcer l'effectif du personnel informatique	Exécuté	Le personnel du SIIG a été recruté sur décision du PDG

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Renforcer les capacités des informaticiens	En cours	Des Formations ont été réalisées entre Juillet et octobre 2016
Acquérir les équipements informatiques	Non exécuté	Aucun PTF ne s'est engagé à appuyer financièrement l'ON
Mettre en place un dispositif d'assistance à distance des utilisateurs	Non exécuté	Problème de financement
Réaliser une étude pour définir l'architecture du schéma directeur informatique	Exécuté	L'architecture du schéma directeur informatique a été définie
Mettre en place l'architecture cible définie	Exécuté	L'architecture cible définie a été mise en place
Réaliser une étude de faisabilité du passage de SIGON en mode FULLWEB	Non exécuté	TDR + rapport d'études disponibles mais problèmes de financement
Sélectionner le prestataire	Non exécuté	Problème de financement
Suivre l'exécution des travaux pour la consolidation de FULL WEB	Non exécuté	Problème de financement
Acquérir et déployer la version Web de FINPRONET	Non exécuté	Problème de financement
Mettre en place un guide de recensement des terres aménagées et d'élaboration du rôle de redevance	Non exécuté	Problème de financement
Renforcer l'effectif de l'encadrement technique pour le recensement des terres	Exécuté	Recrutement effectué en 2017
Recenser, immatriculer et cadastrer les superficies	En cours	Des immatriculations ont été réalisées : 272 000 ha en 2016 ; 450 000 ha prévus en 2018 mais non réalisés

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Poursuivre les efforts d'acquisition des images satellitaires des terres aménagées	Partiel	Des images satellitaires ont été acquises pour les zones de Niono et Bewani au titre du 10 ^{ème} FED
Inclure le cadastrage et l'acquisition d'images satellitaires des superficies dans les projets d'aménagements futurs	En cours	Des dispositions sont prises pour les projets futurs
Réaliser l'audit externe du foncier	Exécuté	l'audit externe du foncier a été réalisé et les rapports sont disponibles
Faire une étude de faisabilité d'un système d'information(SIG) géographique des terres irrigables de l'ON	Non exécuté	Problème de financement
Assurer un entretien efficace du réseau	Exécuté	50% de la redevance sont dédiés à cette activité
Assurer une gestion rationnelle de l'eau	Exécuté	La consommation actuelle est de 12 500 m3/ha
Suivre les consommations d'eau à partir de SIGON	En cours	Les saisies sont effectives dans certaines zones
Renforcer l'effectif du personnel du service de l'audit interne	Exécuté	Six cadres ont été mis à la disposition de l'Audit Interne
Mettre en place et exécuter un plan de renforcement des capacités	Exécuté	Les programmes élaborés sont exécutés
Doter le service d'audit interne de moyens matériels	Partiel	Un véhicule a été mis à la disposition de l'audit en Aout 2016. Le matériel informatique et bureautique est acquis

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Elaborer les TDR de la cartographie des risques et sélectionner un prestataire	Exécuté	Un cabinet a été sélectionné pour l'élaboration de la cartographie des risques. Le rapport est disponible
Diversifier les modes de paiement de la redevance eau	Partiel	OK avec la BDM Niono, en cours de négociation avec Orange Money
Connecter la caisse déconnectée de kokry au site de ké-macina	Exécuté	L'interconnexion est effective
Connecter la caisse déconnectée de Sossé-Sibila au site de Kolongo	Exécuté	Le PAON a financé cette connexion.
Organiser un atelier d'harmonisation des pratiques comptables	Exécuté	L'atelier a eu lieu et les comptables des zones et du siège ont été formés
Analyser et nettoyer les comptes clients douteux	Exécuté	Les comptes clients douteux ont été analysés et nettoyés
Assurer l'application des sanctions	Exécuté	Les responsables des actes ignobles ont été judiciairement et administrativement sanctionnés
Faire participer les exploitants aux différentes rencontres	Exécuté	Les exploitants sont représentés dans les réunions statutaires
Assurer le suivi évaluation des recommandations des audits	Exécuté	Les rapports sont transmis au MA et aux PTF
Mettre en place un cadre tarifaire global dans la zone	Exécuté	L'arrêté portant fixation des taux de redevances est disponible
Mettre à jour du manuel de procédures	Exécuté	La commission nationale a validé le projet de manuel sous réserve de la prise en compte des observations. Les observations ont été prises en comptes.

Recommandations de la mission de vérification des dépenses d'acquisition de biens et services, des recettes (redevance eau, dotation Etat et autres financements) : période de Janvier 2015 à Mars 2017

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Enregistrer la subvention obtenue par compensation de dettes fiscales dans le compte approprié	Supervisée par le commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre (ONECCA Mali) et validée par le conseil d'administration de l'Office du Niger.	Malgré les explications données par l'ON en collaboration avec le commissaire aux comptes de l'entreprise lors de la séance contradictoire, la constatation a été maintenue. Dans tous les cas l'Office du Niger prend acte de la recommandation pour les opérations ultérieures du même type.
Tenir un registre servant à enregistrer les offres	Les offres sont reçues et enregistrées directement au secrétariat particulier de la Direction Générale. Sur chaque enveloppe figure la date, l'heure et le numéro d'arrivée. Les dispositions sont déjà prises à cet effet et un registre est mis en place en Décembre 2017.	L'Office du Niger a obtenu le modèle de registre auprès de l'ARMDRS et il est tenu depuis 2018. Les offres sont enregistrées selon ce modèle. Cette recommandation est exécutée.
Exiger la souscription aux assurances conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.	L'Office du Niger prend acte de ce constat et prendra les dispositions conséquentes dans l'avenir	Les dispositions sont déjà prises pour la souscription aux assurances conformément aux procédures en vigueur. L'ON prend acte de Cette recommandation dont la mise en œuvre est en cours.
Respecter les dispositions du code des marchés publics relatives à la consultation des membres du C A.	L'autorisation préalable des membres du Conseil d'Administration est requise pour les marchés de l'Office du Niger dont les montants sont	Les dispositions concernant L'autorisation préalable des membres du Conseil d'Administration sont observées pour les marchés de l'Office du Niger dont les montants sont

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
	supérieurs à 100 000 000 F CFA et financés par la redevance ou le compte Etat (Voir en annexe) ; Pour les marchés financés dans le cadre des projets, c'est l'ANO des bailleurs de fonds qui est requis. (<u>l'Arrêté 2014 – 1323 MEF-SG du 25 Avril 2014</u>).	supérieurs à 100 000 000 F CFA et financés par la redevance ou le compte Etat.
Soumettre à l'approbation du PDG de l'Office du Niger les contrats dont le montant dépasse son seuil de compétence de 5 000 000 FCFA	La zone reconnaît que le contrat n°14 du 29 Mai 2015 intitulé Prestation de recrutement du personnel temporaire de l'unité d'entretien zone de Niono ; exercice 2015 d'un montant de 6 484 125 FCFA HT pour une durée de trois (03) mois n'a pas été approuvé par le PDG-ON comme mentionné dans le rapport.	L'Office du Niger prend acte. Des dispositions sont prises pour l'observation des procédures et principes afin d'éviter de telles insuffisances. Cette recommandation est exécutée
Respecter les dispositions du code de marché publics relatives à la constitution des cautions	La zone a exigé des cautions de bonne fin sous forme de cautions bancaires et/ou de chèques certifiés.	L'ON prend acte de la recommandation. Les cautions de bonne fin d'exécution sont désormais uniquement demandées sous forme de cautions bancaires.
Prendre des dispositions pour le recouvrement des arriérés de redevance des campagnes agricoles	Pour recouvrer le montant en cause il faut 3 542 procédures judiciaires avec toutes ses conséquences étant entendu qu'une procédure peut aller jusqu'au niveau de la cour suprême. Par ailleurs nous ne savons pas quelles autres créances sont entrées en ligne de compte pour avoir un montant total de 3 485 253 135 FCFA.	Les exploitants une fois évincés perdent leurs droits d'exploitation sur la parcelle. Ils ne disposent d'aucun autre moyen pour se faire des ressources pour s'acquitter de la créance objet de leur éviction. La parcelle est réattribuée suivant des critères.

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
<p>Eviter les dépassements sur les chapitres budgétaires.</p>	<p>Globalement le budget 2015 a été exécuté à 87,28% et le budget 2016 a été exécuté à 53,03%.</p> <p>Cependant, les différents dépassements constatés ne concernent que quelques postes budgétaires.</p>	<p>Les différents dépassements constatés ne concernent que quelques postes budgétaires.</p> <p>Toutefois, L'ON prend acte de la constatation et les dispositions sont prises pour éviter les dépassements budgétaires.</p>
<p>Respecter les procédures interne en matière de gestion de la trésorerie (décaissements non justifiés au PADON II)</p>	<p>Toutes les pièces justificatives sont disponibles. Les factures avaient été mises à la disposition du vérificateur par la comptable du Projet PADON II (voir annexe).</p>	<p>Le dossier a été remis au procureur par le bureau du Vérificateur Général pour dénonciation de faits. Dans tous les cas, des dispositions sont prises pour éviter des situations similaires dans l'avenir.</p>
<p>Respecter les dispositions réglementaires relatives à l'utilisation du carburant.</p>	<p>Une correspondance de la Direction Générale de l'ON relative au remboursement des carburants consommés par les projets a été adressée à chacun des projets. Les carburants consommés ont été remboursés.</p> <p>Des dispositions ont été prises pour régulariser et formaliser le cas du département de tutelle (voir correspondance N°1035MAEP-SG du 25/07/2012).</p>	<p>Cette recommandation est exécutée</p>
<p>Rembourser le montant des dépenses non éligibles aux titres des frais de publicité à hauteur de 20 872 130 FCFA.</p>	<p>Ces dépenses entrent dans le cadre de l'organisation des activités de lancement de la campagne agricole. En effet au cours de cet évènement, il est procédé à des remises de divers cadeaux en guise de récompense aux exploitants, aux organisations paysannes et aux agents d'encadrement de l'Office du Niger les plus performants. Ces dépenses sont considérées comme faisant partie des relations publiques et publicités.</p>	<p>A l'occasion du lancement de la campagne agricole, une cérémonie de remise de prix est organisée pour récompenser les meilleurs paysans et les meilleurs agents d'encadrement technique.</p>

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Respecter les dispositions du code des marchés publics relatives à la mise en concurrence (entente directe 538 060 990 FCFA).	Des dispositions sont prises pour corriger ces faiblesses.	L'ON prend acte et s'engage à respecter les dispositions réglementaires.
Respecter les dispositions du code des marchés publics relatives à la mise en concurrence (demande de prix à complétion restreinte).	Lesdits marchés sont passés conformément aux seuils fixés dans le décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des Délégations de Service Public, modifié par Décret n°2011-079/P-RM du 22 février 2011 et avant l'entrée en vigueur du décret n°2015-604/P-RM du 25 Septembre 2015 portant code des marchés Publics et des Délégations de Service Publics auquel la mission fait allusion	L'ON prend acte de la constatation.
Respecter les dispositions du code des marchés publics relatives à la mise en concurrence (demande de prix à compétition ouverte).	Lesdits marchés sont passés conformément aux seuils fixés dans le décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des Délégations de Service Public, modifié par Décret n°2011-079/P-RM du 22 février 2011 et avant l'entrée en vigueur du décret n°2015-604/P-RM du 25 Septembre 2015 portant code des marchés Publics et des Délégations de Service Publics auquel la mission fait allusion.	L'ON prend acte de la constatation.

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
<p>Respecter les autorisations du PDG en matière d'utilisation du carburant.</p>	<p>Le dossier a été remis au procureur par le bureau du Vérificateur Général ainsi que deux autres pour dénonciation de faits. A ce stade la présomption d'innocence oblige l'ON à attendre les décisions de justice.</p> <p>Dans tous les cas, des dispositions sont prises pour éviter des situations similaires dans l'avenir.</p>	<p>Le dossier a été remis au procureur par le bureau du Vérificateur Général ainsi que deux autres pour dénonciation de faits. A ce stade la présomption d'innocence oblige l'ON à attendre les décisions de justice.</p> <p>Dans tous les cas, des dispositions sont prises pour éviter des situations similaires dans l'avenir.</p>
<p>Respecter les critères contenus dans les dossiers d'appel d'offre.</p>	<p>Le soumissionnaire a rempli le formulaire des qualifications conformément au modèle fourni dans le DAO. Les pièces justificatives des montants versés aux différents organismes n'étaient pas demandées dans le DPAO.</p>	<p>L'ON prend acte de la constatation.</p>
<p>Respecter le principe d'égalité de traitement des candidats.</p>	<p>Des dispositions seront prises pour éviter la répétition de telle insuffisance.</p>	<p>L'Office du Niger a pris acte et des dispositions sont prises pour le respect des principes d'égalité de traitement des candidats.</p>
<p>Se conformer aux dispositions des accords de financement et du code des marchés (objet du marché déjà financé)</p>	<p>Sur le contrat de 734 475 000 F CFA, le dépassement de 329 475 000 F CFA qui a été constaté est pris en charge par une partie des imprévus de la phase 1 et ce contrat est financé comme suit</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ BOAD : 665 000 000 F CFA, soit 305 000 000 F CFA de prévision+ 360 000 000 F CFA pris sur les imprévus ; ○ Etat Malien : 69 475 000 F CFA, pris sur les imprévus (voir fax n° 03405 DDRI/DRPPS-2011-F du 16 mars 2011). 	

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
<p>Se conformer aux dispositions des accords de financement et du code des marchés (marché infructueux fait approuver par le Ministre de l'Agriculture)</p>	<p>Le marché a été attribué en deux tranches : une tranche fixe que le budget peut supporter et une tranche conditionnelle qui ne sera prise en compte dans le budget. Il fallait soit accepter ce choix ou renoncer complètement à ce projet capital initié en 2009. Aussi l'aménagement a été privilège contre la réhabilitation.</p> <p>L'exécution du marché ne concerne que la tranche fixe soit un montant total de : 5 367 054 075 FCFA sur une prévision de 6 113 979 066 FCFA.</p>	
<p>Se conformer aux dispositions des accords de financement et du code des marchés (marché infructueux fait approuver par le Ministre de l'Agriculture)</p>	<p>sur les bilans, il ne figure pas la mention apposée par le service compétent des Impôts « Bilans ou extraits de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts ».</p>	<p>Ce rapport de dépouillement des offres a été soumis à la BAD conformément au point B.5.5.1 du Rapport d'Evaluation de la convention de financement</p>
<p>Se conformer aux dispositions des accords de financement et du code des marchés (marché infructueux fait approuver par le Ministre de l'Agriculture)</p>	<p>Le Ministre de l'Economie et des Finances a signé un accord de prêt avec la BOAD dont une partie de l'objet a déjà été financée par un autre prêt</p>	<p>Ministre de l'Economie et des Finances</p>

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
S'assurer de la fiabilité des lettres de marchés avant d'y apposer leur signature (une lettre de marché falsifiée (PRESA-DCI 3 363 054 326 FCFA))		Le seul contrat original en paraphe est disponible.
Se conformer aux budgets autorisés par les bailleurs de fonds lors des dépenses de projets.	Le budget initial du PADON 2 a été élaboré en 2010 et les activités devraient commencer en 2011 pour prendre fin en 2014. Un grand retard est survenu suite à de nombreuses difficultés intervenues au Mali durant les deux années qui ont suivi la signature de l'accord de prêt. Le bailleur a suspendu tout financement	Exécutée, l'AFD a autorisé en donnant son ANO sur l'étude d'évaluation du Projet.
Respecter les procédures internes en matière de gestion de la trésorerie.	<p>Pour la zone de Ké-macina</p> <p>montant de 33 500 000 FCFA sur 33 914 757 FCFA disponible dans le compte secondaire au 1^{er} transfert.</p> <p>Pour la zone de N'Débougou</p> <p>Les 126 000 000 FCFA considérés par la mission de vérification comme montant non transféré l'a été suivant lettre de transfert N°21 DZN du 15/03/2015 Pour la Zone de M'Bewani</p> <p>Concernant la zone de M'Béwani, les montants non reçus dans le compte du siège portent essentiellement sur les 5 351 330 FCFA en 2015 et 13 185 650 FCFA en 2016.</p>	L'ON prend acte de la constatation.

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Respecter les procédures interne en matière de gestion de la trésorerie.	Montant des dégrèvements retenu et payé aux exploitants bénéficiaires qui ont déjà payé leur redevance eau.	A la fin des opérations de recouvrement, l'intégralité des encaissements sera versée dans les comptes appropriés. L'ON prend acte de la constatation et les dispositions sont prises pour le suivi.
Retenir systématiquement l'IBIC sur les prestataires locaux ne disposant pas de NIF.	Les NIF existent pour l'ensemble des fournisseurs ou prestataires cités dans le rapport La non existence du NIF sur les factures équivaut à la retenue de 15% sur le montant à payer. Les retenues sont effectuées et les reversements sont faits au service des impôts.	Cette recommandation est exécutée.
Respecter le principe d'égalité de traitement des candidats.	Les données particulières du dossier d'appel d'offres au point 15.2 stipulent que toute offre dont le montant est inférieur de 20% de la moyenne arithmétique des offres conformes et corrigées peut être considéré comme anormalement basse	L'ON prend acte de la constatation. Les dispositions réglementaires prévues en la matière seront désormais respectées.
Respecter les dispositions du code de marché relative aux choix des fournisseurs lors des achats.	Pour les GIE, les marchés objet de la constatation, ont été attribués suivant une lettre du Président Directeur Général conformément à la politique du MDIZON de l'époque.	L'ON prend acte de la constatation. Les dispositions du code de marché relatives aux choix des fournisseurs lors des achats seront respectées.
Eviter les renouvellements intempestifs des pneus	Dans les normes, le renouvellement des pneus est prévue pour chaque six mois ou à chaque 30 000 km.	Il convient de noter que le renouvellement des pneus des véhicules se fait à l'usure.

Recommandations	Etats d'exécution	Commentaires
Les Directeurs Régionaux de l'hydraulique et des Eaux et Forêts de Ségou ont encaissés des sommes indues	Néant	Voir les Directions Régionaux de l'hydraulique et des Eaux et Forêts de Ségou pour les réponses appropriés ont encaissés des sommes indues